



Municipalité de Pointe-des-Cascades

AVIS PUBLIC


SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'à la séance extraordinaire de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, le **lundi 19 décembre 2022 à 19h30**, au centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du fleuve, Pointe-des-Cascades.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Modification - Politique des conditions de travail des employés
- Modification – Politique de frais de déplacement, de repas, de représentation et de téléphone cellulaire
- Rémunération des élus municipaux 2023
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - sous volet - Projets d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) 2022
- Avis de motion - règlement 200-2023 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2023

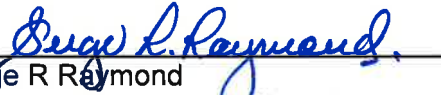
DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 15^e jour de décembre 2022.


Serge R Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Serge R Raymond, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 décembre 2022, entre 10 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 décembre 2022.


Serge R Raymond
Directeur général et greffier-trésorier